

Compte-rendu de réunion de bassin des professeurs-documentalistes

Année scolaire	2018-2019
Bassin	Annecy
Réunion	1/2
Jour/date	Mardi 18 décembre. 9h00-12h / 13h30-16h30
Lieu/structure d'accueil	Collège Evire - Annecy
Animateur(s)-formateur(s)	Isabelle Radlé et Isabelle Venet
Nb de présents/excusés	35 présents (dont 2 collègues du privé qui n'ont pas réussi à s'inscrire en ligne, 1 collègue du public avec un OM), 2 absences
Nb de collègues invités	32

9h /12h : La première partie de la journée a été animée par Pierre-Yves Pépin, IA-IPR EVS

Le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ou « les Rendez-Vous de carrière »

Lien pour accéder au guide du PPCR

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

Reprise du PPT de M. Pépin

-Application depuis le 1^{er} septembre 2017

- Les références réglementaires

- Décret n°2017-786 du 05 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation
- Décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière

- Les évolutions induites par le PPCR

- Objectifs de déroulement de carrière sur au moins deux grades
- Une réforme de l'évaluation professionnelle se traduisant par un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.
- Reconnaître des compétences acquises et un niveau d'expertise
- Valoriser les pratiques personnelles de travail du professeur documentaliste
- Disparition de l'inspection traditionnelle et remplacement par les rendez-vous de carrière

- Focus : les rendez-vous de carrière

- 1^{er} rendez-vous : personnels dans la 2^{ème} année du 6^{ème} échelon. Objectif : avancement accéléré au 7^{ème} échelon
- 2^{ème} rendez-vous : personnels qui disposent d'une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon. Objectif : avancement accéléré au 9^{ème} échelon
- Rendez-vous en vue d'un accès à la hors-classe : personnels dans la deuxième année du 9^{ème} échelon de la classe normale. Objectif : passage plus ou moins précoce à la hors-classe

- L'évaluation dans le cadre des rendez-vous de carrière :

- Une action partagée entre corps d'inspection et personnels de direction
- Des agents évalués acteurs de leur évaluation : documents spécifiques de préparation
- Un processus réglementé

- Les différentes phases de l'évaluation

- Information personnelle à la fin de l'année scolaire précédent celle de l'entretien

- Tous les agents éligibles reçoivent une notification accompagnée du guide du RDC
 - Le professeur documentaliste peut produire tout document sur son activité ou sur la situation observée
 - Ils sont invités à enrichir leur CV sur I.PROF et peuvent transmettre le « document de référence de l'entretien »
 - Le document de référence de l'entretien
 - Le parcours professionnel
 - Compétences mises en œuvre
 - Dans l'environnement professionnel
 - Dans la dimension collective
 - Dans la démarche de développement professionnel
 - Souhaits d'évolution professionnelle, diversification de fonction
 - Communication de la date du RDV au moins un mois avant le RDC
 - L'inspecteur et le chef d'établissement doivent arrêter les dates en même temps (échange préalable nécessaire)
 - La convocation est transmise via SIAE sur les boîtes I-PROF et professionnelle
 - Les noms des évaluateurs sont communiqués à l'avance
 - Le rendez-vous de carrière comporte une observation en situation professionnelle conduite par un inspecteur. Le chef d'établissement peut assister à cette observation. Cette observation se fait lors d'une séance avec un groupe d'élèves.
 - Le second entretien avec le chef d'établissement dans les six semaines suivant la première visite
 - Par principe, seul le chef d'établissement peut évaluer le professeur documentaliste
 - Une délégation peut être accordée à l'adjoint dans le cas des cités scolaires
 - En cas de service partagé, c'est le chef d'établissement d'affectation administrative qui conduit l'entretien
 - C'est le chef d'établissement de rattachement du TZR qui l'évalue
 - Compte-rendu complété conjointement et revêtu de la double signature de l'inspecteur et du chef d'établissement
 - Le compte-rendu n'est complété qu'après entretien(s) en face à face
 - Aucun autre document que ceux réglementairement prévus ne peut être fourni ou produit
 - Le rapport d'inspection disparaît de la procédure du RVC pour tous les personnels
 - Observations possibles par l'évalué dans un délai de trois semaines après réception
 - Après ce délai, appréciation finale arrêtée par le recteur ou le DASEN
 - Notification à l'évalué qui fait courir un délai de recours gracieux de 30 jours
 - Saisine de la CAPA dans un délai de 30 jours, en cas d'avis défavorable suite au recours gracieux
- L'appréciation littérale
- 4 niveaux d'expertise par compétence
 - A consolider
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant
 - Excellent
 - Une appréciation qui fait la synthèse des compétences et de l'expertise du professeur documentaliste dans une perspective de valorisation du parcours professionnel
 - Les procédures de travail sont identiques aux 4 IA-IPR EVS.
 - Le cadre de travail est un critère majeur de l'appréciation portée par l'inspecteur
- Les attendus
- Par l'inspecteur seul
 - Maîtriser les connaissances et les compétences propres à la culture de l'information et des médias
 - Définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs : organisation pédagogique des interventions sur les quatre années de collège, curricula...
 - Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires faisant appel à la recherche et à la maîtrise de l'information : les collaborations
 - Concevoir, mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - Savoir préparer les séquences de classes : programmations, progressions, contenus, modalités d'évaluation
 - Différencier son enseignement en fonction des besoins de chacun

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées
 - Utiliser un langage clair et adapté et intégrer l'activité de la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves
 - Maîtrise de la langue, adaptation au niveau des élèves, registre de langue standard
 - Promouvoir la langue française (lecture)
 - Autres modalités de promotion de la langue
 - Organiser et assurer un fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance
 - Rendre explicites les objectifs visés, construire avec les élèves le sens des apprentissages
 - Favoriser l'implication de tous les élèves, les échanges et la collaboration entre pairs
 - Assurer la gestion du centre de ressources, contribuer à la définition de la politique documentaire de l'établissement et la mettre en œuvre
 - Organiser et gérer le centre de documentation en veillant à la diversité des ressources... en fonction de la situation particulière de chaque établissement
 - Organiser la complémentarité des espaces de travail
 - Maîtriser les étapes du traitement documentaire
 - Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles
 - Participer à la définition du volet numérique de l'établissement
- Par le chef d'établissement seul
 - Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel
 - Coopérer au sein d'une équipe
 - Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'école
- Évaluation conjointe inspecteur et chef d'établissement
 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, citoyenneté, développement durable, éducation artistique et culturelle (parcours)
 - Assurer le bien-être et la sécurité des élèves
 - Respecter et faire respecter le règlement intérieur
 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - Contribuer à la maîtrise du socle
 - Participer aux travaux des différents conseils
 - Collaborer avec d'autres acteurs au service de l'orientation des élèves
 - Engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
 - Compléter, actualiser ses connaissances
 - Réfléchir sur sa pratique
 - Identifier ses besoins de formation
 - Se tenir informé des acquis de la recherche
 - Voir la position relative au sein du groupe professionnel = rester en phase avec notre métier

- Conseils :

- Préparer l'entretien (document)
- Formaliser sa pratique avec les élèves
- Proposer une politique documentaire
- Adapter le portail documentaire
- Poursuivre sa formation

- Ressources :

- Un groupe technique académique politique documentaire qui produit des outils mis en ligne sur le site du rectorat de l'académie de Grenoble
- <https://documentation-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>

- pour les collègues déjà à la hors classe et qui souhaitent accéder à la classe exceptionnelle

- Se positionner entre le 3^{ème} et le 6^{ème} échelon de la hors classe pour prétendre à la classe exceptionnelle

- 2 « viviers »
 - Vivier 1 : l'ancienneté
 - Vivier 2 : avoir enseigné un grand nombre d'années en établissements classés sensibles, + l'ancienneté
- Remplir son dossier I-PROF
- Faire la demande d'accéder à la classe exceptionnelle. Chaque année, un appel à candidature est lancé
- Ce sont les chefs d'établissement et les corps d'inspection qui donnent leur avis

Quelques informations

- Le lundi 26 mars se tiendra une journée de réflexion nationale autour des « bibliothèques scolaires » dont font partie les CDI. Le site EDUSCOL rendra compte de cette journée.

- Le groupe technique académique : thématique travaillée : l'école inclusive et le professeur documentaliste. Rôle important du professeur documentaliste auprès des élèves en difficulté, et notamment des élèves de SEGPA (lecture, jeux éducatifs, EMI). Possibilité d'établir un plan de travail sur 4 ans en collège.

- Les 3C :

- Plan national de formation : un nouveau Vademecum va paraître concernant les 3C.
- En mars, un temps d'évaluation collectif concernant les 3C de l'académie se tiendra à Grenoble

Un point sur la réforme des lycées

-La voie professionnelle

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

- L'esprit de la réforme
 - Comment amener les élèves à choisir le parcours dans lequel ils vont réussir en fonction de leurs compétences ?
 - Il faut les aider à définir cette orientation : mise en place d'un accompagnement à l'orientation
 - Il faut leur permettre de suivre l'orientation choisie : mise en place d'une carte des formations professionnelles, technologiques et générales
 - Il faut leur permettre de réussir dans cette orientation : mise en place de nouvelles approches pédagogiques
- Les 12 points clés pour une voie professionnelle renouvelée
 - Des campus d'excellence ancrés dans les territoires
 - Un projet PIA3 doté de 50 millions d'euro en faveur de la voie professionnelle
 - De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels
 - Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir
 - La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes
 - Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes
 - Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève
 - Les taux d'insertion des formations rendus publics pour éclairer le choix des familles
 - Une 2de professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et lisible
 - Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à la co-intervention des professeurs
 - En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir
 - Réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel
- Les parcours complets de la 2de à la terminale, appliqués à partir de la rentrée 2019
 - En seconde : choix d'une famille de métiers, professionnalisante (compétences transversales à plusieurs métiers). 60% de formation professionnelle, 40%

- d'enseignements généraux, orientation et accompagnement.
- En première : choix de la voie scolaire ou de l'apprentissage, spécialisation dans un métier. 63% de formation professionnelle, 37% d'enseignements généraux, orientation et accompagnement
- En terminale : choix d'un module insertion professionnelle ou poursuite d'études. 66% formation professionnelle, 34% d'enseignement généraux, orientation et accompagnement
- Les CAP : en fonction des profils et des besoins des élèves
 - CAP en 1 an : proposé à des jeunes issus de :
 - 1^{ère} ou terminale professionnelle ou technologique, motivés pour acquérir un CAP
 - Ayant déjà un diplôme
 - Sortant de 3^{ème} avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire
 - CAP en 2 ans ; proposé aux élèves issus de 3^{ème} pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoirs-être solides
 - CAP en 3 ans : proposé aux élèves à besoins particuliers (notamment issus de SEGPA ou d'ULIS) identifiés par les commissions d'affectation

- La voie générale : déjà en cours depuis la rentrée 2018

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

- Les élèves concernés par la réforme
 - La réforme concerne les élèves qui entrent en seconde générale et technologique en septembre 2018
 - La session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021. Le contrôle continu et les épreuves anticipées commenceront dès la classe de 1^{ère}, en 2019-2020
- Le nouveau baccalauréat
 - Pour simplifier une organisation trop compliquée (auparavant entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)
 - En fin de 1^{ère} : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)
 - En terminale : quatre épreuves (deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie, et une épreuve d'oral terminal)
 - L'organisation des épreuves va moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire.
 - Pour valoriser le travail et la progression des lycées : le nouveau baccalauréat comprendra une part de contrôle continu, qui valorise le travail des élèves tout au long des classes de première et terminale
 - Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2de, 1^{ère}, terminale
 - Deux professeurs principaux en terminale
 - La suppression des séries générales et un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
 - Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des enseignements fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection
- L'organisation générale :
 - Le contrôle continu = 40% de la note finale.
 - 10% de la note finale = bulletins scolaires de 1^{ère} et de terminale
 - 30% de la note finale = épreuve (2 séries en 1^{ère} et 1 série en terminale)
 - Les épreuves finales = 60% de la note finale
 - 1 épreuve anticipée en première : français écrit et oral
 - 4 épreuves finales en terminale : 2 enseignements de spécialité, la philosophie et un oral final
- Des évolutions dès 2018 :
 - Test de positionnement :
 - Entre le 17 septembre et le 05 octobre 2018, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins
 - Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille, et permettent la mise en place d'un

accompagnement personnalisé de l'élève

- L'accompagnement personnalisé : chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

- L'accompagnement comprend une aide aux choix de l'orientation
 - Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
 - Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1^{ère} (générale ou technologique)
 - Pour déterminer, en fonction des études supérieures envisagées, ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une première générale ou sa série s'il envisage une première technologique.
- Les nouveautés à partir de 2019-2020
 - Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des enseignements de spécialité.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent une combinaison de trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première (4h hebdomadaire par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ses trois enseignements, les deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale (6h hebdomadaire par spécialité)
- La voie technologique : la première et la terminale
 - Les enseignements communs
 - En première et en terminale, tous les élèves de la voie technologique suivent des enseignements communs, quelles que soient leurs spécialités.
 - Sont communs à toutes les séries les enseignements suivants :
 - Français (en première seulement) : 3h
 - Philosophie (en terminale seulement) : 2h
 - Histoire-géographie : 1h30
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h (dont 1 heure d'enseignement technologique en langue vivante)
 - Education physique et sportive : 2h
 - Mathématiques : 3h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles
 - L'organisation en séries est maintenue. Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique choisiront leur série qui déterminera leurs enseignements de spécialité
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
 - STHR : Sciences et Technologie de l'hôtellerie et de la restauration
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et vivant
 - Des enseignements optionnels : en première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir 2 enseignements optionnels (au plus) parmi :
 - Langue vivante C (seulement pour la série STHR)
 - Arts
 - En seconde : le choix des parcours
 - Au 2^{ème} trimestre : les souhaits d'enseignements de spécialité
 - Les élèves visant la voie générale expriment leurs souhaits d'enseignements de spécialité.
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leurs souhaits de séries
 - Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet des recommandations d'orientation.
 - Au 3^{ème} trimestre : les choix d'orientation
 - Les élèves visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignement de spécialité pour la classe de 1^{ère}
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leur choix de série pour

l'année de 1^{ère}

- Suggestions sur le rôle du CDI :

- Le portail documentaire
- Le projet de politique documentaire
- La lutte contre l'absentéisme
- Moindre prédominance de la structure classe
- Les constitutions de classe

13h30 /16h30 : La deuxième partie de journée a été menée par les coordonnatrices du bassin sur la thématique « Les missions du professeur documentaliste »

- Présentation (avec l'accord de l'inspection) du 11^{ème} congrès de l'APDEN qui se déroulera cette année à Grenoble du 22 au 24 mars 2019. Le thème retenu : la publication sur le Web.

- Message de Silvère Cheret, médiateur numérique de l'atelier CANOPE 74 : une découverte du jeu Médiasphère se déroulera le 30 janvier au lycée Gabriel Fauré, à Annecy, de 9h à 12h.

Ce temps se déroulera de la façon suivante :

- Les collègues pourront assister à la mise en place du jeu avec une classe de seconde
- Un temps de discussion autour du jeu se fera ensuite avec François Morel de la DAN de Grenoble

Les collègues intéressés doivent contacter Silvère Cheret ou les coordonnatrices de bassin. Un Ordre de Mission des chefs d'établissement sera nécessaire pour assister à ce temps de présentation.

- Intégration de E-SIDOC à Pronote

- http://documentation.solutionsdoc.net/esidoc/ENT/Documentation_e-sidoc_PRONOTE.pdf
Ce document est également consultable dans l'espace client de BCDI
- Les avantages :
 - Les élèves peuvent consulter leur compte E-SIDOC sans avoir besoin de créer un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe
 - Les prêts en cours ou en retard apparaissent
 - Possibilité de faire des réservations
 - Possibilité de donner son avis sur les livres
- Un paramétrage par l'onglet administrateur est nécessaire pour choisir ce que l'on souhaite intégrer comme fonctions aux comptes de élèves. Une simple consultation des prêts en cours ou en retard (sans autre fonction) est possible.

- La RGPD du 25 mai 2018 et le professeur-documentaliste :

- Concerne la mise en ligne des travaux des élèves, de l'utilisation de leur image et de leur voix, la création de compte sur les réseaux sociaux, sur E-SIDOC
- Une fiche est à remplir pour chaque projet, avec des dates de publication définies
- Voici un lien pour une boîte à outils avec des fiches projets pouvant servir de modèles

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>

Les missions du professeur documentaliste : réflexion sur le métier

- Par groupe, les collègues sont amenés à lire et à prendre connaissance des documents suivants :
 - Groupe 1 : Être professeur documentaliste selon l'académie de Grenoble (site de l'académie)

<https://documentation-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/etre-professeur-documentaliste>

- Groupe 2 : Être professeur documentaliste selon « Savoirs CDI »

Savoircdi : l'implication du professeur documentaliste dans les apprentissages

<https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/metier/textes-reglementaires-sur-le-metier-de->

professeur-documentaliste/le-professeur-documentaliste-implique-dans-les-apprentissages.html

- Groupe 3 : La circulaire de mission

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

- Groupe 4 : La circulaire de mission vue par l' Adben

APDEN : http://www.apden.org/IMG/pdf/apden_juin_2017_memo.pdf

Comprendre le nouveau cadre réglementaire

- Groupe 5 : La note de M. Pépin sur le socle, et l'EMI à travers les nouveaux programmes cycle 4

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/documentation/file/2015-16/programme-EMI-cycle4.pdf>

- Groupe 6 : Matrice EMI Toulouse cycle 3

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/sites/documentation/files/fichiers/matrice-emi-book.pdf>

- Groupe 7 : Matrice EMI Toulouse cycle 4

- Groupe 8 : Matrice EMI Toulouse lycée

- Groupe 9 : Eduscol, EMI cycle 2, cycle 3 (Eduscol : orientation pour l'EMI en cycle 2 et cycle 3)

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mediatheque/09/RA16_C2C3_EMI_887098.pdf

- Groupe 10 : EMI école primaire, brochure CLEMI (2018)

https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/CLEMI_brochure_EMI_Premier_Degre_2018.pdf

- Groupe 11 : le PACIFI

http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf

- Après lecture, chaque groupe présente oralement un rapide compte-rendu synthétique du contenu du document étudié, afin que tous les collègues aient connaissance de l'ensemble des textes
- Discussions et échanges autour de ces documents

Prochaine journée : Lundi 04 mars 2018, formation Webradio, animée par François Morel (DAN de Grenoble) et Silvère Cheret (animateur numérique du CANOPE 74). Cette date (retour de rentrée) a été retenue, car seule possibilité pour François Morel et Silvère Cheret

Auteurs du CR	Isabelle Radlé et Isabelle Venet
Indexation (tags, mots clés)	PPCR, missions professeur documentaliste
Académie de Grenoble	Page 8/8

